

Rapport de la Cour des comptes sur les aides à la presse : A l'heure des fausses nouvelles, le soutien des pouvoirs publics doit s'adresser à la presse de métier dans son ensemble

La Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS) qui regroupe les titres de la presse de la connaissance, du savoir et de l'emploi se félicite que la Cour de comptes reconnaisse dans son rapport "l'importance du rôle joué par la presse de métier pour éclairer les citoyens et les aider à former leur opinion."

Dans ce cadre et comme le propose la Cour, il est urgent de "redéfinir l'information politique et générale (IPG) en univers mixte imprimé et numérique" en redessinant le périmètre de l'information pertinente pour le citoyen. La proposition qui consiste à prendre en considération "tout ce qui participe à 'la vie de la cité' au sens large, dans toutes ses dimensions politique, économique, culturelle, sociale, scientifique, environnementale, professionnelle, artistique, éducative" apparaît comme particulièrement pertinente et reprend une revendication de longue date de la FNPS. Alors que la Cour demande la suppression progressive du bénéfice des aides à la diffusion (postage, portage et vente au numéro) et à l'investissement pour les familles de presse qui ne rentrent pas dans le périmètre actuel de la presse IPG, cette redéfinition de la presse d'information politique et citoyenne est un impératif et constitue un préalable absolu à la réorientation du dispositif d'aides publiques existant.

Par ailleurs, la FNPS se montre extrêmement sceptique quant à la proposition visant à substituer aux aides existantes à la diffusion, au portage et au postage une aide unique à l'exemplaire payant imprimé ou numérique. Les quatre modes de diffusion répondent à des logiques économiques et industrielles différentes qui ne sauraient être traitées uniformément sans prendre le risque de mettre en péril tout un pan de la presse tout en ayant un effet d'aubaine massif pour d'autres formes de presse. Pour autant, et alors même que le transport postal draine 92 % des volumes de ses éditeurs, la FNPS appelle de ses vœux une réflexion globale sur l'ensemble des moyens de diffusion afin qu'ils cessent de s'affaiblir les uns les autres mais, au contraire, se complètent pour mieux apporter l'information aux lecteurs.

Contacts: Laurent BERARD-QUELIN, Président – 06 87 81 69 29 – lbq@sgpresse.fr
Catherine CHAGNIOT, directrice générale - 01 44 90 43 60 - cchagniot@fnps.fr

La **FNPS** regroupe les titres de la presse de la connaissance, du savoir et de l'emploi avec près de 500 entreprises qui éditent 1 300 publications imprimées et 470 publications en ligne. Elle est composée de 7 syndicats : SPMS - Syndicat de la Presse Magazine et Spécialisée, SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé, SPEJP - Syndicat de la Presse Économique, Juridique et Politique, SPCS - Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique, SPS - Syndicat de la Presse Sociale, - SPPRO - Syndicat de la Presse Professionnelle, SNPAR - Syndicat National de la Presse Agricole et Rurale.

La presse spécialisée est vendue par abonnement et donc diffusée à 92 % par La Poste. Elle compte 13 347 salariés (22,62 % des salariés de la presse) dont 4 800 journalistes disposant d'une carte de journaliste (soit 23 % des 21 000 journalistes de la presse écrite).